

DECEUNINCK NV
Certificat de garantie pour les produits Twinson® Terrace

Sous réserve des conditions décrites ci-dessous, Deceuninck NV garantit à l'acquéreur qui achète directement à Deceuninck NV (ci-après l' « Acquéreur »), que les produits Twinson® Terrace correspondront à leur spécification au moment de la livraison.

SAUF POUR CE QUI EST EXPRESSEMENT DISPOSE DANS CETTE GARANTIE, DECEUNINCK NV NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPLICITEMENT OU IMPLICITEMENT, QUANT A LA QUALITE DES PRODUITS TWINSON® TERRACE OU DE LEUR ADEQUATION A UN OBJECTIF PARTICULIER (MEME SI CET OBJECTIF EST COMMUNIQUE EXPLICITEMENT OU IMPLICITEMENT PAR DECEUNINCK NV) OU DE LA CORRESPONDANCE DES PRODUITS TWINSON® TERRACE A UNE DESCRIPTION OU A UN ECHANTILLON QUELCONQUE. DECEUNINCK NE FOURNIT EGALEMENT PAS D'AUTRE GARANTIE. CES GARANTIES SONT EXCLUES PAR LA PRESENTE DE LA MANIERE LA PLUS COMPLETE PERMISE PAR LA LOI.

Nonobstant les stipulations de cette Garantie et sous réserve de la preuve des conditions normales d'utilisation, de charge et d'entretien, Deceuninck NV (ci-après « Deceuninck ») garantit à l'Acquéreur :

- (1) qu'au cours des vingt-cinq (25) années suivant l'achat initial, les produits Twinson® Terrace ne se fendront pas, ne se fragmenteront pas et ne subiront aucun dommage structurel dû uniquement et directement aux termites, insectes ou micro-organismes de pourriture molle ;
- (2) qu'au cours des dix (10) années suivant l'achat initial, les produits Twinson® Terrace ne se casseront pas à condition cependant de tenir compte que cette Garantie exclut explicitement les cas où le bris survient ou peut être survenu suite à un choc ou une charge dynamique ;
- (3) qu'au cours des dix (10) années suivant l'achat initial, les taches accidentelles sur les produits Twinson® Terrace causées par des éclaboussures de chlore, de solutions à base de javel ou de sels de déverglaçage, tel qu'indiqués dans le manuel d'entretien des produits Twinson® Terrace (www.deceuninck.fr) , disparaîtront après une exposition extérieure suffisante du matériel.

Si l'un des défauts susvisés survient au cours de la période de garantie correspondante, l'Acquéreur en avertira immédiatement Deceuninck par écrit au siège social de Deceuninck et l'Acquéreur fournira une description du défaut invoqué, une preuve d'achat ainsi que la date de l'achat et la preuve des conditions normales d'utilisation, de charge et d'entretien. Si ces conditions n'ont pas été respectées, la Garantie ne sera pas applicable. Après notification et conformément à ce qui précède, Deceuninck procédera soit : (a) au remplacement des articles défectueux par des produits Twinson® Terrace non défectueux, (b) à leur substitution par un produit de remplacement que Deceuninck jugera de valeur et de qualité comparables, ou (c) au remboursement de la fraction du prix d'achat payée par l'Acquéreur pour le produit défectueux tenant compte de la dépréciation de valeur du produit (à l'exclusion des frais d'installation initiaux), le choix de l'option à prendre appartenant exclusivement à Deceuninck.

La Garantie offerte sur les produits de remplacement ne portera que sur la période encore à courir de la Garantie initiale.

Deceuninck se réserve le droit de suspendre à tout moment la disponibilité de n'importe quel produit Twinson® Terrace.

Le remplacement, la substitution ou le remboursement des produits défectueux Twinson® Terrace sont les seuls recours ouverts à l'Acquéreur en vertu de cette Garantie.

Deceuninck n'encourra aucune responsabilité vis-à-vis de l'Acquéreur autre que celle procédant des points (1), (2) et (3) ci-dessus.

Les coûts de main-d'œuvre occasionnés par l'enlèvement des produits Twinson® Terrace défectueux ou par le placement des produits de remplacement NE SONT PAS couverts par cette Garantie. Aucun coût supplémentaire (tels que les frais d'expédition, de livraison, d'installation, d'enlèvement, et autres faux frais) n'est couvert par la Garantie, et Deceuninck s'en décharge expressément.

Deceuninck ne peut être tenu responsable de : (1) la mauvaise installation des produits Twinson® Terrace et/ou du non respect des consignes d'installation fournies par Deceuninck; (2) l'usage des produits Twinson® Terrace au-delà de l'utilisation normale, ou d'une application non recommandée par les consignes de Deceuninck et les codes locaux de construction; (3) le mouvement, la déformation, l'effondrement ou le tassement du sol ou de la structure de soutien sur lequel ou laquelle les produits Deceuninck sont installés; (4) tous cas de force majeure (tels que les inondations, tornades, tremblements de terre, foudre, etc.), de problèmes environnementaux (tels que la pollution atmosphérique, prolifération de la surface dû aux algues et micro-organismes décolorants, etc.) ou de souillure par une substance extérieure (telles que la terre, graisse, huile, substances non destinées à être mises au contact des produits Twinson® Terrace, etc.); (5) les variations ou changements de couleur; (6) la mauvaise manipulation, le stockage inapproprié, le traitement inadéquat ou la négligence dans l'utilisation des produits Twinson® Terrace par l'Acquéreur ou par un tiers; ou (7) le changement des propriétés ou le dommage résultant de la peinture, le vernis ou les huiles de protection du bois appliqués sur la surface des produits Twinson® Terrace.

Aucune personne ou entité n'est autorisée par Deceuninck à faire de déclarations ou d'assertions - et Deceuninck ne sera liée par aucune déclaration ou assertion de ce type - quant à la qualité ou aux performances des produits Twinson® Terrace en des termes autres que ceux de la présente Garantie. Cette Garantie ne peut être modifiée ou amendée, sauf par un document écrit cosigné par Deceuninck et par l'Acquéreur.

Cette Garantie est gouvernée par les lois belges.

Cette Garantie est émise par Deceuninck NV le 12 Novembre 2012 et acceptée par l'Acquéreur.

Nom, adresse et signature de l'Acquéreur

Cette Garantie doit être renvoyée signée à Deceuninck NV, att. Central Laboratory, Bruggesteeweg 164, B-8830 Hooglede-Gits où elle sera enregistrée.

Les photocopies ne seront pas acceptées.